

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Scrutin de ballottage du 10 Mai

LISTE RÉPUBLICAINE PROGRESSISTE

Électeurs,

Le résultat du vote de dimanche constitue une manifestation qui nous laisse pleins d'espérance dans le succès définitif.

En dépit d'une propagande effrénée et injurieuse, vous vous êtes groupés en grand nombre autour du drapeau progressiste que nous sommes fiers de porter.

Aujourd'hui, après la confusion inévitable d'un premier engagement, à l'ardeur passionnée de la lutte vont succéder le calme et la réflexion.

Dédaigneux comme nous des vaines promesses et des lâches insinuations, vous aurez pour principal souci de choisir pour vous représenter des hommes probes, désintéressés, indépendants et capables de diriger avec compétence les affaires municipales.

Nous nous représentons devant vous tels que nous étions hier, sans compromissions, sans alliance, forts de la justice de notre cause et de la loyauté de nos intentions.

Dans les déclarations que nous avons signées, nous avons attesté notre dévouement à la République, au progrès, aux réformes démocratiques et sociales.

Nous les renouvelons aujourd'hui avec la même énergie.

En engageant de nouveau la lutte dans laquelle nous nous sentons soutenus par l'opinion publique, nous comptons sur votre bon sens pour éviter tous les pièges, pour déjouer toutes les manœuvres qui ne tendent qu'à vous séduire et à vous tromper.

Citoyens ! Aux Urnes !

Allez au scrutin avec la certitude qu'une fois investis du mandat que vous nous aurez confié, nous saurons le remplir.

Nous ne sommes pas hommes à faillir à nos engagements !

Vive la République !

RELHIÉ, Augustin, doct.-méd., ÉLU.
AUSSET, Daniel, docteur-médecin, ÉLU.
ROUSSEL, François, auditr. au Conseil d'Etat.
BOUSQUET, Caprais, conseiller sortant.
CAYLA, Caprais, id.
BOUYSSOU, René, id.
SÉGUY, Bernard, id.
DAYMARD, Joseph, id.
CAVIOLE, Charles, docteur-médecin.
GUIRAUDIES-CAPDEVILLE, anc. chef de div.
JUBIN, Alfred, entrepreneur de trav. publics.

FAYRET, Jules, pharmacien.
LACAZE, Louis, avoué.
TOULOUSE, Émile, architecte.
BESSE, François, avocat.
RAMES, A., conductr. des ponts et chaussées.
DULAC, Antonin, fils, négociant liquoriste.
CALMEL, Damien, maître d'hôtel.
LAMELLE, Jean, propriétaire à Cabessut.
RIGAL, propriétaire à St-Henri.
FOURES, Jean-Pierre, menuisier.
GRANIOU, Michel, propriétaire à Bégous.

A nos Concitoyens,

Ce n'est plus une lutte, c'est un vrai massacre. Les réunions, les journaux ne suffisent plus. C'est à coups de placards qu'on se bat, qu'on se déchire à belles dents. Et pourquoi tout ce bruit, tout ce vacarme, toute cette décoration bizarre des murailles ? Pour faire arriver vingt de nos concitoyens au Conseil municipal !

La chose est pourtant bien simple, et si la raison, le bon sens et la bonne foi étaient encore de ce monde, nul besoin ne serait de tant de fracas.

Les hommes capables de bien gérer une cité ne sont pas tellement nombreux, qu'on puisse s'égarer dans les choix ; et chacun de ceux qui considèrent le vote, non comme un spectacle grotesque, mais comme un acte sérieux, savent s'il est facile, à Cahors surtout, de composer une liste de 27 noms utiles !

C'est donc à un triage réfléchi qu'il faut procéder dans le calme de sa conscience.

Mais les électeurs se laissent malheureu-

sement aller à d'autres considérations. L'aptitude, l'expérience des candidats, que leur importe ! Sont-ils socialistes, radicaux ou opportunistes cléricaux ?

Voilà l'essentiel, et là-dessus profondes discussions. Et notez que les désignations de socialistes, radicaux ou opportunistes n'ont aucune signification et sont indistinctement appliquées aux mêmes hommes à quelques années de distance ; mais on n'y regarde pas de si près ; aujourd'hui c'est le socialisme qui est à la mode et cela suffit pour idéaliser un candidat.

Eh bien, avec tout ce galimatias on n'arrive à rien de bon. Les intérêts d'une ville sont à jamais compromis et ceux du pays tout entier n'en valent guère mieux. C'est le gâchis partout.

Il s'agit donc, Électeurs cadurciens, de réagir demain contre ces tendances déplorable. Prenez donc de bons maçons si vous voulez bien construire. La part de la politique a été faite le 3 mai. On n'a songé ce jour-là qu'à faire triompher les partis. Vous

avez élu des socialistes, des progressistes, des radicaux, à merveille ; mais demain, songez un peu à voter surtout pour des conseillers utiles, capables, dévoués, qui embelliront votre ville ceux-là, tout en ménageant vos finances ; qui habitués à étudier les questions à fond, ne vous engageront pas dans des opérations de vente et revente d'immeubles ruineuses ; qui s'efforceront de mettre un peu d'ordre dans votre budget et tâcheront de diminuer le nombre écrasant des centimes additionnels qui pèsent sur les contribuables.

Voilà le but sérieux des élections communales ; ceux qui ne voient pas cela sont des aveugles.

Nous avons la bonne fortune d'avoir sous la main des hommes probes, à la hauteur de leur mission, et assez dévoués pour vouloir se charger bénévolement de diriger nos affaires communales et nous n'en profiterions pas ? Ce serait à désespérer du bon sens public.

Nous attendons mieux de nos concitoyens et nous sommes sûrs qu'ils voteront en masse pour les hommes qui composent la liste républicaine progressiste, dont ils ont pu, de tout temps, apprécier la valeur.

Ils n'assourdissent pas les échos de la sincérité de leur républicanisme, ceux-là ; ils restent simplement ce qu'ils ont toujours été et sourient de toutes les palinodies qui se produisent autour d'eux.

ÉLECTEURS,

Croyez-moi, si vous voulez bien servir la chose publique et les intérêts communaux, votez pour les hommes qui font le moins de bruit, car ceux-là font la meilleure besogne.

J. QUERCYTAÏN.

ABDICATION DES RADICAUX

Les candidats républicains progressistes adressent aux électeurs la circulaire suivante :

ÉLECTEURS,

Les RADICAUX viennent d'avouer leur impuissance et d'abdiquer.

Dans les nombreux conciliabules auxquels nos Amis n'assistaient que pour essayer de refaire l'Union entre les deux fractions également républicaines de l'ancien Conseil Municipal, plusieurs des nôtres s'écriaient :

« Prenez garde ; vous allez tout droit aux Socialistes et à la Révolution ! »

Les RADICAUX protestaient alors et désavouaient énergiquement toute idée de compromission avec les SOCIALISTES.

Les incidents de la première lutte, marquée surtout par les coups échangés entre ces deux partis, nous faisaient douter un instant de nos prévisions.

Mais la politique a ses lois inéluctables.

Les RADICAUX sont condamnés par leur Programme à sortir de la République pour devenir les prisonniers des pires ennemis des institutions républicaines, des violents qu'agite et secoue le souffle infécond des convoitises malsaines et des révolutions stériles.

Les RADICAUX DE CAHORS ont subi la Loi.

Ils N'EXISTENT PLUS et ils passent sous le joug du COMITÉ SOCIALISTE.

ÉLECTEURS,

A vous d'apprécier dans vos consciences de républicains sincères !

Voulez-vous, avec la République d'autant plus rassurante qu'elle sera plus affermie, marcher avec résolution dans la voie de tous les progrès démocratiques ?

Préférez-vous condamner le pays aux secousses violentes où doivent fatalement — C'EST DE L'HISTOIRE — sombrer toutes nos libertés ?

C'est dimanche que vos suffrages, en se portant en masse sur les candidats de la LISTE PROGRESSISTE, répondront à cette question redoutable !

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

REMERCIEMENTS

MM. Relhié et Ausset adressent à leurs électeurs les remerciements et l'appel suivants :

Chers concitoyens,

Dimanche dernier vos nombreux suffrages nous ont appelés au Conseil municipal de Cahors.

Vous n'avez répondu aux perfides attaques dirigées contre nous qu'en affirmant de plus fort les liens de sympathie qui nous unissent.

Nos loyales déclarations politiques ont eu raison des manœuvres employées dans la lutte.

Votre robuste bon sens les a eu bien vite déjouées.

Nous vous en remercions de tout cœur.

Chers concitoyens,

Si vos suffrages nous honorent, ils nous imposent le devoir de vous adresser, en faveur de nos amis un dernier appel :

Votez tous demain, par liste entière, pour les **républicains progressistes**.

Vive la République !

RELHIÉ, AUSSET.

A M. MAGNE

Les candidats de la liste progressiste protestent énergiquement contre l'abus fait de leurs noms, à leur insu, par M. Magne.

Ils vont lui en demander compte.

* *

Au nom de la discipline républicaine, ils engagent les électeurs à déposer dans l'urne la liste TOUT ENTIÈRE, en faisant abstraction des personnalités.

Les électeurs n'oublieront pas que rayer UN NOM de la LISTE PROGRESSISTE, c'est donner une voix de plus aux adversaires.

- ROUSSEL François, auditeur au Conseil d'Etat.
- BOUSQUET Caprais, conseiller sortant.
- BOUYSSOU René, id.
- CAYLA Caprais, id.
- SÉGUY Bernard, id.
- DAYMARD Joseph, id.
- CAVIOLE Charles, docteur-médecin.
- GUIRAUDIES-CAPDEVILLE, anc. chef de div.
- JUBIN Alfred, entrepreneur.
- FAYRET Jules, pharmacien.
- LACAZE Louis, avoué.
- TOULOUSE Emile, architecte.
- BESSE François, avocat.
- RAMES Arthur, conducteur des ponts et chaus.
- DULAC, fils, négociant liquoriste.
- CALMEL, maître d'hôtel.
- LAMELLE Jean, propriétaire à Cabessut.
- RIGAL, fils, propriétaire à St-Henri.
- FOURÈS Jean-Pierre, menuisier.
- GRANIOU, propriétaire à Bégous.

On nous prie d'insérer la lettre suivante :

A mon Confrère De VALON

Vous avez eu tort, grand tort, mon cher confrère, je vous l'assure, de m'attribuer la paternité de la lettre qui divulgue votre titre de fabricant de la paroisse de Catus.

Cette correspondance a été adressée par un de vos compatriotes de là-bas au directeur de l'Alliance.

Je n'en ai eu connaissance que par le journal, comme vous; ni plus, ni moins.

Permettez-moi une observation, mon cher confrère.

Il me semble qu'avant d'émettre une pareille assertion, vous vous deviez, vous me deviez, de vous informer auprès de qui de droit.

Avant de m'accuser, il était de votre devoir de rechercher la vérité.

C'est là un acte de sagesse auquel je n'aurais pas manqué à votre égard.

Vous criez : Vive La République socialiste ! mon cher confrère.

Je ne sais pas si c'est le cri de ralliement de vos collègues de la fabrique de Catus.

Mais ce que je me rappelle, à merveille, c'est qu'en 1889, à la réunion publique donnée par M. REY, à Catus, j'eus l'occasion de vous entendre.

Les Républicains n'avaient précisément pas votre estime, à cette époque.

Alors, nous étions, vous et moi, dans deux camps nettement opposés.

Alors, j'étais, comme aujourd'hui, dans le camp républicain.

Et je ne suis pas près d'en sortir.

F. BESSE, avocat.

LES SOCIALISTES

La lumière se fait petit à petit sur les élections de dimanche. A bien des égards, les résultats, maintenant, n'apparaissent pas aussi mauvais qu'on le pouvait craindre.

Messieurs les socialistes n'ont pas obtenu partout les succès qu'ils attendaient.

Avancez vote la *Petite République* chantait le couplet du « peuple ému, prêt à l'action, lancé à l'assaut des institutions bourgeoises » ; le couplet du soulèvement d'opinion, du frémissement qui secoue Paris, les grandes villes, et qui s'étend aux campagnes; le couplet de « la fièvre qui lance les masses contre les malfaisants vieillards du Luxembourg »...

Eh bien, ce n'est pas tout à fait cela. Les élections ont été calmes. Sauf dans quelques communes du Gard, de l'Hérault et de l'Aude, le peuple n'était pas beaucoup ému, le peuple ne frémissait guère, le peuple n'avait pas la fièvre. Rarement l'électeur s'était montré, dans l'ensemble, aussi paisible que cette fois.

Quelques municipalités sont tombées peut-être aux mains des socialistes, notamment celle de Fleurance, chef-lieu de canton du Gers.

Mais nous obtenons de belles compensations.

La ville de Saint-Denis, près Paris, se trouvait depuis huit ans sous le joug des pires socialistes révolutionnaires, qui ont eu tout le temps d'appliquer leurs théories réformatrices, régénératrices, anticléricales et *robiniennes*.

Ils n'y ont pas fait merveille sans doute, puisque le suffrage universel vient de donner une importante majorité à la liste républicaine indépendante.

A Saint-Ouen, autre centre industriel tout voisin de la capitale, c'est la même chose. Les socialistes révolutionnaires étaient maîtres : on les expulse.

A Rosières, près de Carmaux, dans le propre fief électoral de M. Jaurès, pareille mésaventure arrive aux socialistes. Ils sont battus à plate couture. Battus également à Blaye, qui est encore dans la circonscription de M. Jaurès.

Les médecins traitent parfois leurs malades d'après une règle qu'ils formulent de la manière suivante : *Similia similibus curantur*.

Les élections de dimanche nous prouvent que cette règle pourra trouver en politique d'heureuses applications. Il semble en effet que pour guérir les socialistes du socialisme, il n'y aura rien de tel que les socialistes.

Voilà des agglomérations importantes où l'élément ouvrier, l'élément révolutionnaire, représente les quatre cinquièmes du corps électoral.

A la Mairie trônent pendant quatre ans, pendant huit ans, les socialistes les plus avancés. Pas une voix dissidente dans le conseil ; ils sont maîtres absolus. Le gouvernement, par faiblesse et souvent par connivence, leur laisse toute latitude.

Ils vont donc faire revivre cet âge d'or qu'ils ne cessent de promettre ; et leurs administrés pleins d'admiration et de reconnaissance, trop heureux de se voir si bien gouvernés, les porteront aux nues et ne souffriront pas qu'on les arrête ni qu'on les gêne un seul instant dans leur belle œuvre de régénération ou de transformation sociales...

Point ! Ces électeurs socialistes révolutionnaires, sont vite dégoûtés de leurs élus révolutionnaires, socialistes. Une période, deux périodes quadriennales au plus, et les municipalités de cette espèce sont jugées ; ceux qui les avaient faites, les brisent comme verre.

C'est qu'elles promettaient l'âge d'or, et qu'elles nous ramènent tout simplement à l'âge de pierre, à la sauvagerie.

Peut-être ne renoncerons-nous définitivement au rêve socialiste, qu'après que nos 3,600 communes seront directement passées par le socialisme comme ont fait les communes de Saint-Denis, de Saint-Ouen, de Rosières et de Blaye !

LES MODÉRÉS

Du *Figaro* :

La victoire des modérés n'est ni contestée ni contestable. Les résultats généraux des élections municipales le démontrent. L'action de certains préfets encore tout animés du souffle radical de M. Bourgeois, n'a pu en modifier la signification éminemment pacificatrice. L'examen impartial des scrutins prouve que la majorité en France, n'est pas du côté des perturbateurs et des violents.

Donc, les modérés ont su vaincre lorsqu'ils n'ont plus écouté les tacticiens alambiqués, les sophistes prétentieux qui les exhortaient à faire sur eux-mêmes une expérience d'inoculation morbide. Mais sauront-ils profiter de leur victoire ? C'est le doute qui assaille en ce moment les esprits prévoyants, et il faut reconnaître qu'il comporte une certaine dose d'inquiétude.

Les modérés pourraient rassurer beaucoup d'âmes timides, attirer bien des hésitants, s'ils mettaient à profit l'heure où leur prépondérance n'est plus discutée pour s'organiser en parti d'action permanent, assuré, quoiqu'il advienne, d'un fonctionnement ininterrompu. Ils ne feraient par là qu'imiter ce que les Anglais pratiquent depuis fort longtemps. Que les tories soient au pouvoir ou dans l'opposition, ils ont leur Conseil dirigeant constitué, centralisant la conduite des intérêts communs, fixant les programmes, proposant les réformes. Les whigs de même. Pourquoi donc les modérés français ne prendraient-ils pas l'initiative du mouvement réformiste ? Au fond, la plupart des articles du programme radical actuel ont été volés soit à Gambetta, soit à Ferry, que M. Bourgeois traite certainement aujourd'hui de réactionnaires.

Remarquez en somme, que c'est cette organisation anglaise et cette initiative audacieuse que les radicaux et les socialistes s'approprient, par la création de ce prétendu Comité de Défense du Suffrage universel, qui

doit aider M. Bourgeois à enfourcher le cheval noir de la dictature. Quelle raison les modérés auraient-ils de ne pas entrer à leur tour dans cette voie féconde ? Il ne faudrait pas qu'ils laissassent dire que c'est parce que cela coûterait quelque argent. Les socialistes sont riches et ils s'adressent à ceux qui n'ont pas le sou. Un parti serait-il condamné à la pauvreté parce qu'il se compose de gens riches ? La question d'argent étant écartée, le courage suffira : un peu de courage donc !

INFORMATIONS

La Réforme Administrative

Les membres du gouvernement se sont engagés à rechercher, dans leurs administrations respectives, les remaniements qu'il serait possible d'opérer dans les divers services, en vue de les unifier et de les simplifier.

En exécution de cet engagement, M. Georges Cochery va envoyer, à très bref délai, au Conseil d'Etat, un décret réorganisant l'administration centrale du ministère des finances. Un certain nombre d'emplois seront supprimés et la réduction des dépenses résultant de ce remaniement sera sensible.

Du *Figaro* :

Il est bien évident que le nombre et la qualité des sinécures dont nous souffrons en France, ne nous aident en rien à faire figure dans le monde.

La réforme de nos administrations satisfierait donc tous les gens de bon sens qui pensent avec nous qu'on peut avoir moitié moins d'employés, les payer davantage, et exiger d'eux dix fois plus de travail, ce qui ne les fatiguera pas encore beaucoup.

Ceux des jeunes gens qui entrent dans la vie, et que cette réforme peut effrayer, en seraient quittes pour apprendre des langues étrangères, ou aller chercher fortune dans nos colonies où l'on manque d'hommes et de bonne volonté.

Le cabinet Méline réussira-t-il à mener à bien cette grosse besogne ? Nous l'ignorons, mais c'est déjà bien courageux à lui d'essayer.

Le procès Ressayier-Jaurès

Le procès intenté par M. Ressayier à M. Jaurès, à la *Dépêche* et à la *Petite République*, que M. Ressayier a perdu, comme on sait, devant le tribunal civil de Toulouse, est à la veille de revenir devant la Cour d'appel.

L'affaire est inscrite, en effet, pour le 26 mai au rôle de la première chambre de la Cour.

M. Millerand, député de Paris, qui n'avait pu assister aux débats devant le tribunal de première instance, présentera la défense de M. Jaurès qui sera lui-même présent devant la Cour.

La défense de la *Dépêche* sera présentée par M. René Goblet et M. Viviani défendra la *Petite République*.

Le transfert des zouaves

Le projet de transfert des zouaves en France, qui reste comme une des principales conceptions de M. Cavaignac, ex-ministre civil de la guerre, a son épilogue en ce moment-ci ; et cet épilogue consiste dans la carte à payer.

Il n'en coûtera pas moins de 30,000 fr. à l'Etat pour les frais d'installation ou d'aménagement des casernes qui devaient être affectés aux quatre bataillons attendus à Cette, Arles, Uzès et Nîmes. Les municipalités, d'autre part, ont fourni des subsides plus ou moins importants...

On ne devra donc pas s'étonner de voir les édilités des garnisons intéressées, aussitôt après la clôture des élections municipales, entamer une campagne de protestations vigoureuses auprès du général Billot, nouveau ministre de la guerre. Elles sont effectivement fondées aujourd'hui à demander des suppléments d'effectifs. Et il sera difficile au général Billot, qui a commandé la 15^e région militaire, de ne pas accorder dans la mesure du possible, des compensations aux villes lésées.

La Voyante de la rue de Paradis

Paris, 7 mai.

La Société des sciences psychiques s'est réunie hier soir, sous la présidence du chanoine Brettes, à l'hôtel des Sociétés savantes. Elle a entendu et approuvé le rapport présenté par le docteur Lemenant des Chesnays sur la voyante de la rue de Paradis. Ce rapport contient une série de prédictions faites par Mlle Couedon et constate, d'après de nombreux témoignages, la véracité de ses prédictions.

Le rapport conclut ainsi : « Malgré les motifs de défiance que nous inspire la voyante de la rue de Paradis, elle a fait preuve d'une clairvoyance dont la supercherie paraît devoir être écartée, et qui ne peut être expliquée par aucun moyen naturel. »

A l'issue de la séance, la Société a nommé une commission de douze membres, chargée de faire des études sur les cas analogues ou offrant quelque similitude avec celui de Mlle Couedon, et de rechercher où doit s'arrêter l'état naturel chez ces personnes.

Italiens et Abyssins

La lumière commence à se faire sur les conditions dans lesquelles s'est effectuée la délivrance des troupes italiennes réfugiées à Adigrat, après le sanglant désastre d'Adoua.

Comme pour la garnison de Makallé reconduite au camp du général Baratieri, contre espèces sonnantes, une rançon a été payée aux Abyssins par le gouvernement italien, pour les réfugiés d'Adigrat.

Le ras Mangascia n'a consenti à laisser les troupes du général Baldissera s'approcher des assiégés qu'à la condition expresse que l'opération se bornerait à emmener la garnison et qu'une fois l'indemnité payée, les Italiens évacueraient le Tigré jusqu'à Addi-Caïé !

Avec une modération qui lui fait honneur, Ménélick a parfaitement compris que la prise de vive force d'Adigrat et le massacre de sa garnison n'ajouteraient rien à sa gloire, mais que ces événements rendaient plus difficile au contraire la conclusion de la paix.

Sans exposer ses troupes, sans nouveau combat, il obtient des Italiens l'évacuation des territoires que la folle présomption de M. Crispi avait fait envahir, il touche une indemnité de guerre et lève les derniers obstacles à l'ouverture de négociations définitives pour la conclusion d'un traité.

Ce sont là des avantages plus sérieux que la capture de vive force d'un fort sans importance stratégique.

Avec sa haute intelligence, Ménélick l'a compris, et il a donné une fois de plus au monde civilisé le spectacle d'un souverain qui sait faire taire son amour de la gloire et même ses ressentiments quand l'intérêt supérieur de la patrie est en jeu.

L'Italie, revenue à une plus saine appréciation des choses, n'a pas cherché à transformer en succès militaire la délivrance d'Adigrat. On n'a pas illuminé cette fois-ci dans la Péninsule.

On s'est contenté, ce qui vaut mieux, de se réjouir sans fracas de l'heureuse délivrance des braves à qui ces négociations ont épargné les souffrances de la famine et les horreurs d'un massacre.

Espérons qu'une paix prochaine délivrera définitivement l'Italie de ce cauchemar africain sous lequel elle se débat depuis si longtemps.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Elections municipales

Aviz

Le Maire de la ville de Cahors, conformément aux dispositions de l'article 30, paragraphe 2, de la loi du 5 avril 1884, a l'honneur de prévenir les électeurs de la commune de Cahors que 7 conseillers seulement ayant été élus dans le scrutin du 3 mai, il sera procédé à un deuxième tour, dimanche prochain, 10 courant.

Vingt conseillers sont à élire. Le scrutin sera ouvert de sept heures du matin à cinq heures du soir.

Le vote aura lieu dans les mêmes locaux que pour le premier tour.

A Cahors, le 6 mai 1896.
Le Maire de Cahors,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
J.-H. COSTES.

Le départ du 7^e de ligne

Il est aujourd'hui certain que les bataillons du 7^e de ligne vont successivement quitter Cahors, pour se rendre à Moissac. C'est le 3^e bataillon qui partira le premier, probablement jeudi prochain.

Le général Vincendon, commandant la 33^e division à Montauban, est arrivé hier soir à Cahors; il est descendu à l'hôtel du Palais-National, où il avait retenu ses appartements.

Le général Vincendon passera aujourd'hui en revue le 7^e de ligne, en tenue de campagne, et s'assurera de l'état des voitures régimentaires.

Médaille coloniale

Viennent d'obtenir la médaille coloniale, les anciens militaires résidant dans le département dont les noms suivent :

- Lufau, à Cahors (Tunisie).
- Francoval, à Cahors (Algérie).
- Boudou, à Cabessut-Cahors (Algérie).
- Maury, à Lentillac-Lauzès (Tunisie).
- Rosignol, à Puy-l'Evêque (Algérie).
- Dellard, à Castelnaud-Montratrier (Algérie).
- Combalbert, à Lhospitalet (Tunisie).
- Sabrie, à Cienrac-Lalbenque (Tunisie).

- Peloux, à Castelnaud-Montratrier (Algérie).
- Savy, à Gourdon (Algérie).
- Rigaud, à Martel (Tunisie).
- Veyrière, à Souillac (Algérie).
- Chassaint, à Martel (Tunisie).
- Lagrange, à Lachapelle-Auzac (Algérie).
- Laplagne, à Martel (Tunisie).
- Mauriès, à Gourdon (Algérie).
- Cavalié, à Livernon (Tunisie).
- Vialatte, à Lacapelle-Marival (Algérie).
- Lagarriqua, à Livernon (Tunisie).
- Mispoulet, à Livernon (Tunisie).

Puy-l'Evêque

Les neuf candidats élus dimanche dernier adressent aux électeurs la proclamation suivante :

Electeurs,

La commune a déjà élu la majorité du conseil; elle a fait connaître sa volonté de maintenir une municipalité républicaine unie.

Vos suffrages nous ont rendu justice. Chacun de nous remercie vivement les électeurs de sa section et les assure de sa reconnaissance.

Nous venons maintenant solliciter vos suffrages pour nos amis de la première section; ils partagent nos opinions républicaines, nos idées progressistes, nous connaissons leur dévouement, et par leurs situations respectives, ils peuvent nous secondar mieux que tous autres.

Comme nous, ils ne veulent aucune division dans Puy-l'Evêque: élus de tous, nous nous occuperons avec impartialité des divers quartiers de la ville.

Electeurs, sachez comprendre vos intérêts, faites abstraction de vos préférences pour éviter d'amener dans le conseil des rivalités politiques ou personnelles qui nuiraient à l'intérêt général.

Votez pour : MM. Calmon, Cure, Léonce Salabert, Lahiche, Lagaspie, et vous nous apporterez l'union et la paix nécessaires à une bonne administration.

Puech, maire; Deltil, adjoint; de Jouffreau-Blazac, Vilard, Guingal, Alis, Filhol, Pradalès, Piedloup.

Commune de Limogne

Les élus de dimanche dernier, adressent à leurs concitoyens, la lettre suivante :

Aux Electeurs de Limogne

Les nouveaux conseillers élus vous remercient des nombreux suffrages que vous leur avez accordés; ils méritent la confiance que vous leur avez témoignée, par leur application aux affaires de la commune, par leur impartialité et par leur désir d'éviter les petites et vexantes tracasseries qui occasionnent si souvent des haines violentes et de profonds ressentiments.

Parmi nos candidats, plusieurs, quoique non élus au premier tour, ont des chances à peu près égales d'être nommés au second, mais comme une seule place reste vacante, il importe que les voix ne se divisent pas sur trois ou quatre noms.

A cet effet, Messieurs Lagarrigue, Mercadier, Décremps, tiennent à faire savoir qu'ils se désistent de toute candidature en faveur de Monsieur Firmin Combarieu, pour lequel ils prient tous leurs amis de voter.

A l'unanimité, les soussignés soutiendront Monsieur Combarieu, d'abord parce qu'il a obtenu plus de voix que ses concurrents, ensuite parce qu'il habite le bourg de Limogne qui ne serait pas représenté par un assez grand nombre de Conseillers, si le dernier qui reste à élire n'était pas pris dans le bourg.

A l'unanimité, les soussignés déclarent encore, s'engager à combattre, courtoisement mais énergiquement, les membres de la liste opposée qui ont refusé toutes les offres de conciliation qui leur ont été faites.

Signé : PRADINES, Georges. — PRADINES, Albert. — LAFON, Théophile. — COUDERC, Alphonse. — COUDERC, Louis. — MALGOIRE, Cousy. — BACH, Antoine. — DUBRUN, Jean-Barroche. — LAGARRIGUE, Jean. — MERCADIER, Tourrine. — DÉCREMPS, Casimir. — COMBARIEU, Firmin.

Banquet typographique

Demain, dimanche 10 mai, un grand nombre de typographes de Cahors, fête-

ront la St-Jean-Porte-Latine dans un banquet, à l'hôtel Soulié.

Bon appétit, braves *typos*.

Caisse nationale postale d'épargne

Opérations effectuées dans le département du Lot pendant le mois d'avril 1896

Versements reçus de 748 déposants, dont 182 nouveaux.....	198,646 86
Remboursements à 518 déposants.....	148,039 97
Excédent des versements.....	50,606 89

Le Directeur des Postes et des télégraphes, DARDENNE.

Le Rengagement des sous-officiers

Une des dernières circulaires signées par M. Cavaignac vient d'être adressée à tous les régiments. Elle concerne le rengagement des sous-officiers.

Tout en espérant que l'augmentation de la prime annuelle récemment votée par la Chambre sera appréciée par les sous-officiers, et aura pour effet d'en retenir au moins quelques-uns sous les drapeaux, l'ancien ministre de la guerre estime qu'il est prudent de ne pas trop se faire d'illusions à cet égard.

A son avis, le mieux est de penser que ces mesures pourraient bien demeurer stériles, si le commandement n'usait de son influence personnelle pour arriver à développer le nombre des rengagements; et pour atteindre ce but, les chefs de corps et de service sont invités à améliorer, par tous les moyens en leur pouvoir, la situation matérielle et morale des sous-officiers placés sous leurs ordres, à augmenter leur bien-être, à relever leur prestige, à accroître leur autorité et à rechercher s'il n'est pas possible de reviser la partie du règlement sur le service intérieur qui concerne les punitions à infliger aux sous-officiers rengagés.

Ces dispositions sont fort sages et personne n'en conteste l'utilité; mais tout le monde ne partage pas la manière de voir de M. Cavaignac, quand il recommande de ne pas donner des galons seulement aux hommes les plus instruits qui ne rengagent pas, mais encore et surtout à des jeunes gens moins instruits qui seront heureux de servir comme sous-officiers, sans autre ambition, et qu'on rengagera d'abord comme caporaux ou brigadiers, s'ils ne sont déjà sous-officiers à l'expiration de leurs trois années de service.

Ce procédé serait de nature à arrêter les engagements volontaires et à nuire au recrutement de nos cadres de seconde ligne.

Un héritage de cinquante millions

M. Crawfordt, est mort il y a une quinzaine d'années, instituant pour légataire universelle, la fille de M. Humbert, alors sénateur, et premier président de la Cour des comptes. Il lui laissait ainsi cinquante millions environ.

MM. Robert et Henri Crawfordt, les neveux du défunt, attaquèrent le testament.

En 1883, intervint une transaction par laquelle les héritiers renoncèrent à leur demande, moyennant le paiement de 3 millions à chacun d'eux et une autre somme de trois millions à M^{lle} Marie d'Aurignac, sœur de la légataire universelle.

A peine cette transaction signée, MM. Crawfordt se ravisèrent. Ils épuisèrent toutes les ressources de la procédure pour retarder l'exécution de la transaction. A l'heure actuelle, M. et M^{me} Humbert n'ont pas encore touché un dollar sur la succession qui leur est échue.

En 1894, un arrêt, passé en force de chose jugée, avait décidé que la transaction était valable. Mais comment l'exécuter? Où prendre les 9 millions pour cela nécessaires, puisque la succession avait été mise sous séquestre?

Après deux ans, M. et M^{me} Humbert viennent d'obtenir de la première chambre du tribunal civil un jugement qui les autorise à prélever les 9 millions sur les sommes placées sous séquestre. Le jugement ordonne l'exécution provisoire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Exposition Nationale de Genève du 1^{er} Mai au 15 Octobre 1896

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion de l'Exposition Nationale de Genève, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie de Lyon, fera délivrer jusqu'au 15 octobre 1896, dans les principales gares de son réseau des billets directs d'aller et retour à prix réduits pour Genève.

La réduction de prix sera celle des billets d'aller et retour ordinaires du réseau d'Orléans.

La durée de validité de ces billets sera uniformément de 30 jours, comptés de minuit à minuit.

Cette durée pourra être prolongée d'une ou deux périodes de 15 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix des billets. La prolongation pourra être demandée pour les deux périodes à la fois.

La demande de prolongation pourra être faite à Genève ou à une gare quelconque du réseau de Lyon.

Les billets dont il s'agit ne donneront droit à aucun arrêt en cours de route. Les voyageurs qui en seront munis devront suivre, au retour, le même itinéraire qu'à l'aller. Lesdits billets pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement, pour le parcours à effectuer, des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré.

FÊTE DE L'ASCENSION

14 MAI 1896

A l'occasion de la Fête de l'Ascension, la Compagnie d'Orléans rendra exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 18 mai, les billets aller et retour à prix réduits qui auront été délivrés, aux conditions de son tarif spécial G. V. n° 2, les mardi 12, mercredi 13, jeudi 14 et vendredi 15 mai inclus.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle expirera après le 18 mai.

Musique du 3^{me} de ligne

PROGRAMME des 7 et 10 Mai

De 4 à 5 heures

Versailles, pas redoublé.	Wetge.
Le voyage en Chine, ouvert.	Bazin.
La Boite de Pandore, valse.	Litoff.
Ah! vous dirai-je maman, variations pour flûte.	Duvergès.
Mignonnette, mazurka.	Ch. Larroque.

Bourse de Paris

Cours du 9 mai 1896

RENTES

3 0/0.....compt.	102 70
3 0/0 amortissable.....compt.	100 80
4 1/2 0/0.....compt.	106 20

A LA BOULLE D'OR



H. FABRE



10, RUE DE LA MAIRIE, 10
CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

Vias (Hérault), le 12 février 1895. — Je souffrais de l'estomac depuis 18 mois, rien ne me soulageait, c'était un feu au creux de l'estomac comme une allumette qui brûle et rien ne digérait. Vos Pilules Suisses ont rétabli la digestion et m'ont donné un grand soulagement, je pense être guéri en continuant. (Sig. lég.). BIANE, employé de la voie ferrée.

PAPIER WLINSI, Remède souverain

pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI

LE VIN de G. SEGUIN

Réveille l'appétit, facilite la digestion, coupe les fièvres, combat la Chlorose et l'Anémie; il convient à tous les tempéraments affaiblis. Paris, 165, rue Saint-Honoré.

LA RÉUNION INDUSTRIELLE

AG contre l'INCENDIE

SIÈGE SOCIAL :

29, Rue de Richelieu, à Paris.

La Société demande des Courtiers, Agents et Inspecteurs producteurs dans toute la France; elle reçoit directement les propositions. **FORTES REMISES.**

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT

MENIER

Exiger le véritable nom

A LOUER

Dans une jolie maison, un appartement bien composé.

S'adresser : 25, rue du Lycée, 25.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

VOYAGE D'EXCURSION
AUX

Plages de la Bretagne

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêter à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS
VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets : 33 jours.

peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deca.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des dites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte
Breveté S. G. D. G.



Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement	Paris et Seine	50 ^{fr}	26 ^{fr}	14 ^{fr}
	Départements	56	29	15
	Etranger...	62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Étranger.

AFFICHAGE GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS

L. AUBOURG & C^{ie}

4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)
— PARIS —

La Maison L. AUBOURG & C^{ie}, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Étranger. Cette maison de 1^{er} ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile, elle a des correspondants dans toutes les communes de France.

S'adresser à M. DUEZ, Directeur
4, Rue S^{te}-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE
COUVERTS CHRISTOFLE

CHRISTOFLE & C^{ie} Manufacture à Paris, 56, Rue de Bondy
ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

Nos représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, père et fils, horlogers-bijoutiers.



VIN DE VIAL

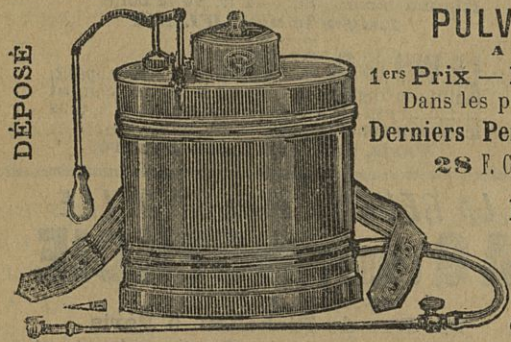
LACTO PHOSPHATE - VIANDE - QUINA

Aliment physiologique complet

Anémie — Convalescence
Pertes des forces — Langueur — Inappétence

Parfaitement dosé et assimilable, le Vin phosphaté de Vial est un stimulant puissant de la nutrition. D'une efficacité certaine, il est le reconstituant général de toutes les affections débilitantes.

Pharmacie VIAL, rue Victor-Hugo, 14, LYON et toutes pharmacies.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{ers} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité toute-fait supérieure.

IMPUISSANCE de l'homme
Stérilité de la femme.
Pilules effet immédiat, sans nuire à la santé, 4 fr. Dépôt unique Spitaels, ph., Lille. Envoi discret.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Abonnement pour un an :

France 5 fr.

Etranger..... 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris



MAISON DE CONFIANCE

POUR LA POSE DES DENTS

Le Redressement & toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.

AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste

16 Rue du Maréchal Brune

BRIVE (CORREZE)

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

Le propriétaire-gérant : LAYTON.

PIANOS
MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTièrement NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX,

Organiste de la Cathédrale et professeur de piano,

Rue Clément-Marot, CAHORS

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long
0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.
Prix : 3 fr. (franco poste).

4^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).